

La cellule PDP

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Détecter, orienter et agir précocément



Vous êtes travailleur salarié
ou indépendant ?

Anticipez votre avenir professionnel
en cas de difficulté au travail.

Qu'est-ce que la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) ?

C'est prévenir le risque de perdre son emploi suite à une altération de la santé (d'origine professionnelle ou non) du travailleur.

Après visite médicale, des **professionnels** vous accompagnent au sein d'une **cellule pluridisciplinaire**.

- Médecins du travail
- Chargé de maintien ergonomiste
- Psychologue du travail
- Assistante sociale
- Infirmiers en santé travail
- Assistante médicale
- Autres acteurs : *CAP Emploi, CARSAT, Assurance Maladie...*

Anticipez votre avenir professionnel en cas de difficulté au travail ! La cellule PDP est là pour vous accompagner.

La cellule PDP, c'est pour qui ?

Je suis en activité



Je prends un rendez-vous
pour une **visite à la demande**
(sans obligation d'informer l'employeur)



Je suis en arrêt de travail



Je prends un rendez-vous
pour une **visite de pré-reprise**
(employeur non informé)



En cas de situation complexe identifiée par le médecin du travail,
avec votre accord : **activation de la cellule PDP**



**Évaluer la compatibilité
poste de travail / état de santé**
RQTH, essai encadré, Convention
de Rééducation Professionnelle en
Entreprise, rendez-vous de liaison



**Construire un nouveau
projet professionnel**
Le bilan de compétences, stage,
création d'entreprise, formation,
reconversion



Aménagement de poste
Aides matérielles, techniques,
humaines, ajustement de poste,
reclassement sur un autre poste



**Reprendre progressivement
une activité professionnelle**
Le temps partiel thérapeutique